



## Conseil Consultatif Régional pour les Eaux occidentales Septentrionales

# PROCÈS VERBAL

## COMITÉ EXÉCUTIF

DUBLIN CASTLE, 24 juillet 2013

14h00 – 16h00

Président: Bertie Armstrong

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

### 1. Accueil

Le président du CCREOS, Bertie Armstrong, a accueilli les membres, les représentants de la Commission et les observateurs à la réunion.

Le président a demandé aux personnes présentes d'indiquer leur statut et affiliation, car un quorum de membres était nécessaire pour les prises de décision.

La liste complète des représentants des organisations participant figure à l'annexe I.

Le secrétariat a noté qu'étant donné que seul treize (13) membres étaient présents, le quorum nécessaire du comité exécutif (2/3 des 22 membres existants) n'a pas été atteint, c.-à-d. 15.

Le secrétariat a précisé que l'adhésion se fait au niveau de l'organisation et non de l'individu, de sorte que les organisations sont autorisées à désigner des représentants différents pour chaque réunion. Le secrétariat a également indiqué qu'un membre d'une organisation existante ne peut pas représenter une autre organisation si le secrétariat ne reçoit pas avant la réunion un mandat écrit détaillant spécifiquement la portée de ce dernier.

Compte-tenu l'absence de quorum, le secrétariat a proposé de continuer la réunion et suggéré que les actions convenues par le comité exécutif soient jugées « *acceptées en principe* ».



Le secrétariat va ensuite solliciter par procédure écrite la décision des membres absents eu égard à chaque action. Le président et les membres ont accepté cette proposition du secrétariat.

- **Excuses:** Des excuses ont été reçues de la part des membres suivants : Víctor Badiola (OPPAO), Iwan Ball (WWF représenté par Lyndsey Dodds), Jacques Bigot (ETF), Emiel Brouckaert (Rederscentrale), Kara Brydson (RSPB / Birdlife International), Luc Corbisier (SDVO), Anton Dekker (DFO), Sean O'Donoghue (KFO) et Jacques Pichon (ANOP représenté par Julien Lamothe).
- **Adoption de l'ordre du jour:** L'ordre du jour a été adopté étant entendu et convenu que certains des points devront être adaptés selon les besoins des discussions et que le point 6 sur les stocks dont les données sont insuffisantes sera supprimé car il a été débattu à plusieurs reprises lors des réunions de groupe de travail.
- **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Bilbao, 18 avril 2013) :**  
Le procès-verbal a été jugé être le rapport conforme de la réunion et a été formellement adopté sans commentaire ou modification.

## 2. Présentation des recommandations des groupes de travail subrégionaux

Il a été demandé au comité exécutif d'endosser les recommandations suivantes des groupes de travail subrégionaux :

### GT 1 – OUEST DE L'ECOSSE et PARAGES OUEST

**Président :** Jane Sandell  
**Rapporteur suppléant :** Debbie Crockard

#### PROJET DE ZONES MARINES PROTÉGÉES (« ZMP ») EN ECOSSE

- Le secrétariat va envoyer un email de remerciement au JNCC et à Marine Scotland pour leur transparence et leur engagement à travailler avec le CCREOS et pour la fourniture de mises à jour régulières lors des séries de réunions de groupes de travail du CCREOS ;
- Le secrétariat transmettra aux membres par email des liens web relatifs aux consultations en cours sur la gestion du projet écossais ainsi que les documents de synthèse de base en français et en espagnol sur les options de gestion pour chaque site ;
- Le secrétariat va faciliter la circulation des informations sur les futurs ateliers organisés par Marine Scotland sur les options de gestion des sites ZMP ;
- Les membres soumettront au secrétariat toute information relative aux changements de la dynamique des flottilles, leur empreinte et effort de pêche, afin qu'elle puisse être intégrée à l'étude d'évaluation visant à examiner l'impact du déplacement de l'effort suite à la désignation des sites ZMP avec des restrictions des activités de pêche, actuellement en cours de complétion;



- La présidente a prié les représentants de l'industrie de la pêche non britanniques de participer activement à la procédure de consultation.

#### PECHERIES D'EAU PROFONDE

- Le CCREOS n'a aucune action ou opinion à ce sujet pour le moment. Les coordinateurs clés de l'industrie et des ONG qui sont également membres du CCREOS rendront régulièrement compte au CCREOS des progrès et développement des travaux associés à ce sujet.

#### EXAMEN DU PLAN DE GESTION DU CABILLAUD POUR L'OUEST DE L'ECOSSE

- Carmen Fernández va demander des clarifications à ses collègues du CIEM à propos des raisons des incertitudes liées aux données relative aux rejets ayant pour résultat la modification des estimations de rejets dans la recommandation du CIEM publiée en juin et rendra compte au secrétariat ;
- Compte tenu des incertitudes actuelles liées à la collecte des données, le groupe directeur pour le cabillaud, c.-à-d. KFO (Sean O'Donoghue), NFFO (Barrie Deas), ANOP (Jacques Pichon), et le secrétariat (Alex Rodríguez) va réévaluer les informations nécessaires et le contenu du document d'orientation (incluant les activités de la flottille en VIa) pour le développement d'un PGMA pour la zone ;
- Le CCREOS va demander au CCR de Pélagiques de fournir le gabarit qu'ils préparent pour analyser les informations requises sur les activités de pêche des flottilles nationales.

#### REJETS

- Un groupe de travail horizontal sera organisé en septembre pour échanger des opinions sur l'aspect rejets de la Réforme de la PCP, en particulier la mise en œuvre de l'obligation de débarquement (« interdiction de rejets ») des espèces démersales en zones CIEM VI et VII;
- Le secrétariat va faciliter la participation des membres du CCR à un prochain séminaire sur les rejets organisé par SEAFISH, prévu pour le mois de octobre.

#### COLLABORATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES ET LES SCIENTIFIQUES SUR LES INSUFFISANCES DE DONNÉES

- Le secrétariat va faire circuler le cadre des insuffisances de données aux coordinateurs de données désignés afin qu'ils puissent le compléter dès que possible;
- Le CCREOS va s'assurer que les représentants désignés participent aux réunions pertinentes du CIEM (ex. réunions de compilation de données, ateliers benchmark, groupes consultatifs de rédaction du CIEM).

#### SPRAT

- Suite à la demande de l'organisation des pêcheurs de Killybegs (Sean O'Donoghue), le secrétariat va demander des clarifications à la Commission afin de déterminer si les stocks de sprat sont du ressort du CCREOS attendu que ces stocks ne sont pas actuellement du ressort du CCR de Pélagiques.



## GT 2 – OUEST DE L'IRLANDE ET MER CELTIQUE

**Président :** Jesús Lourido  
**Rapporteur:** Paul Trebilcock

### PROJETS DE PARTENARIAT PISCES ET MER CELTIQUE

- Le secrétariat va diffuser les informations reçues de ces projets. Le GT2 ne soutient pas les projets et a exprimé une certaine réserve eu égard à la pertinence du projet de partenariat Mer celtique ;
- En termes plus généraux, Julien Lamothe (ANOP) et Sean O'Donoghue (KFO) vont rédiger un courrier pour la Commission afin de remettre en question le soutien des projets de recherche dont les attributions se chevauchent (ex. GAP2, MEFEPO, GEPETO, MYFISH...) et celui du travail du groupe de discussion Mer celtique du CCREOS.

### PLAN UE SUR LES OISEAUX DE MER

- Pas d'action: le groupe a estimé que la nouvelle approche proposée par la Commission qui vise à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer, c.-à-d. un instrument volontaire sous la forme d'un plan d'action UE plutôt qu'un Règlement CE prescriptif est une action positive. Cette approche va permettre aux exploitants de pêche de sélectionner une suite de mesures dans la boîte à outils, adaptées à la dynamique de pêche de chaque engin et de chaque exploitant.

### PÊCHE AU FILET MAILLANT (LOTTE) EN EAUX PROFONDES

- Les représentants des organisations qui ont exprimé une objection à la proposition fait par Juan Carlos Corrás [c.-à-d., Victor Badiola (OPPAO), Hugo González (ANASOL-ARVI) et Debbie Crockard (Seas at Risk)] vont soumettre leurs commentaires et raisons au secrétariat par écrit. Si un accord est possible, Juan Carlos Corrás (Pescagalicia-Arpega-Obarco) rédigera une version révisée de la proposition et le secrétariat la fera circuler pour commentaire et discussion avant la prochaine réunion du GT2.

### GESTION DE LA LANGOUSTINE EN ZONE VII

- Le CCREOS attend le rapport de l'atelier Benchmark du CIEM sur la langoustine (WKNEP 2013) et les recommandations du CIEM pour les stocks de langoustine dans les zones VI et VII (attendu en octobre). Les coordinateurs de données de la langoustine, Jane Sandell (SFO) et Eibhlín O'Sullivan (ISWFPO), vont rédiger un document d'orientation qui servira de base au développement des recommandations du CCR et sera soumis à la discussion lors d'une future réunion de groupe de travail et/ou groupe de discussion en octobre/novembre. La recommandation du CCREOS à la Commission proposera un certain nombre d'options de gestion, avec une référence particulière à la zone du banc de Porcupine (FU16).



## MERLU NORD

- Jesús Lourido (Puerto de Celeiro) va rédiger un courrier pour demander un examen annuel du TAC pour le merlu du nord pour 2013, demandant une augmentation de 55.105t à 69.440t conformément aux dernières recommandations du CIEM ( $F_{msy} = 0,24$ ).

## CONCLUSIONS DES GROUPES DE DISCUSSION DU CCREOS

- Le CCREOS endosse les actions convenues lors des réunions de groupe de discussion suivantes :

### GRUPE DE DISCUSSION SUR LE MERLU, LA LOTTE ET LA CARDINE FRANCHE (Bilbao, 18 avril 2013)

- Le CCREOS va rédiger un courrier demandant à la Commission Européenne de retirer la législation en vigueur dans la mesure où les dispositions commerciales pour la lotte telles qu'elles sont indiquées, sont en conflit avec la taille minimum de débarquement actuelle ;
- Le CCREOS fournira à la Commission un courrier de soutien à la demande de financement d'AZTI pour le développement d'un projet visant à améliorer l'évaluation biologique des stocks de lotte et de cardine franche dans les zones CIEM VII et VIII.

### GRUPE DE DISCUSSION SUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PLAN DE GESTION POUR LA MER D'IRLANDE (Dublin, 7 juin 2013)

- Le groupe de discussion se réunira à nouveau en septembre pour continuer son travail de rédaction d'une proposition de projet de financement du EMFF de l'Irlande et du Royaume-Uni afin de nommer un coordinateur de projet en vue de mettre au point un PGMA pour la pêche démersale mixte en mer d'Irlande.

### STOCKS DONT LES DONNÉES SONT INSUFFISANTS

- Les coordinateurs de données du CCREOS vont poursuivre leur travail, contacter leurs correspondants scientifiques, fournir un rapport régulier et éviter de présenter des faits anecdotiques

## GT 3 – MANCHE

**Président :** Daniel Lefèvre

**Rapporteur:** Jim Portus

### RECONSTITUTION DU CABILLAUD

- Le GT3 va poursuivre le développement de la procédure législative au niveau de l'UE eu égard à l'examen du plan de gestion du cabillaud [Reg. CE 1342/2008] et l'approche à adopter pour la sous zone de la Manche orientale (VIId).



## CADRE DE GESTION POUR LA PECHE MIXTE EN MANCHE

- Le GT3 va poursuivre les discussions sur les mesures de gestion pour la Manche en vue de développer un cadre régional qui aborde les questions de « cohabitation » des flottilles et l'examen du régime des eaux occidentales. Le GT3 continuera de transmettre les conclusions du dialogue actuel entre les représentants et les administrations de la pêche néerlandais et français afin de résoudre les conflits existants de cohabitation.

## PROJET ACRUNET

- Le GT3 soutient le travail, de ce projet sur gestion et commercialisation du tourteau et souhaite être tenu informé des progrès atteints à chaque réunion du GT3 si possible.

## BAR

- Il s'agit d'une question de pertinence horizontale pour tous les groupes de travail. Le secrétariat va compiler toutes les règles de gestion proposées par les états membres en réponse au document de consultation de la Commission. Le secrétariat va encourager tous les membres du CCREOS à soumettre leurs commentaires sur les mesures de gestion qu'ils préfèrent pour la reconstitution des stocks de bar.
- Un document de discussion sera préparé en fonction du feedback reçu. Un groupe de discussion pourrait se réunir avant la fin de 2013 pour aborder le sujet.

## COQUILLES SAINT-JACQUES EN MANCHE

- Les discussions multilatérales de l'industrie de la pêche ont commencé à porter du fruit et un premier accord a été atteint entre les parties concernées (c.-à-d. coquilliers britanniques et français avec le soutien de leurs homologues irlandais et belges). Daniel Lefèvre (CRPMBN) et Jim Portus (SWFPO) informeront le GT3 de tout accord supplémentaire ou autre progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de cogestion pour ces stocks.

## INSUFFISANCES DE DONNÉES

- Les coordinateurs de données désignés vont poursuivre le travail sur leurs stocks respectifs, et réunir et compiler les informations nécessaires et les ajouter au tableau fourni à cet effet par le secrétariat début juin 2013.



## GT 4 – MER D’IRLANDE

**Président :** Alan McCulla

**Rapporteur:** John Crudden

### PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DU CIEM POUR LES STOCKS DE MER D’IRLANDE

- Le secrétariat va demander des clarifications au CIEM sur ses recommandations relatives à certains stocks pélagiques et en particulier eu égard à sa mention des impacts négatifs que certaines activités marines telles que les extractions de sable et de gravier pour constructions offshore peuvent avoir sur les zones de frai; et si cela s’applique également aux stocks démersaux.

### PLAN DE GESTION DE LA PECHE MIXTE POUR LA MER D’IRLANDE

- Barrie Deas (NFFO) va rédiger deux textes en vue de compléter le gabarit qui établit le cadre et les objectifs du plan. Le secrétariat fera circuler le texte modifié ;
- Michael Keatinge (BIM) va terminer la demande de financement auprès du EMFF à la Administration Irlandaise pour avoir d’un coordinateur de projet qui dirige le projet ;
- Le secrétariat du CCREOS va contacter les coordinateurs du projet GAP2 pour rechercher des sources de financement supplémentaires pour les domaines de travail associés ;
- Il a été demandé au comité exécutif d’endosser la proposition et le plan d’action du groupe de discussion pour mettre au point un plan de gestion de la pêche mixte pour la mer d’Irlande.

### GESTION DE LA LANGOUSTINE EN ZONE VII

- Même action que pour le GT2 (car il s’agit d’une question horizontale).

### RAIES

- Le secrétariat va faire circuler un courrier rédigé par Eibhlín O’Sullivan (ISWFPO) pour approbation rapide, demandant à la Commission d’évaluer la fermeture volontaire proposée par le CCREOS en décembre 2012.

### AIGUILLAT ET REQUIN TAUPE

- Eibhlín O’Sullivan (ISWFPO) et Paul Trebilcock (CFPO) vont rédiger un courrier demandant à la Commission de demander au CIEM de fournir de meilleures informations sur la situation des stocks et inclure d’autres propositions de gestion que les mesures actuelles.



**Le secrétariat a informé les participants que certains des groupes de travail /groupes de discussion horizontaux proposés ci-dessus (ex. Rejets, Mer d'Irlande) pourraient être inclus à la prochaine série de réunions du CCREOS qui auraient lieu à Dublin Castle les 18 et 19 septembre 2013.**

**DECISION: Les membres du Comité Exécutif du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales, présents à la réunion, ont approuvé les recommandations des quatre groupes de travail, en principe. Ces actions seront transmises par procédure écrite (c.-à-d. email) aux membres absents du comité exécutif pour adoption finale, conformément aux règles de procédure.**

### **3. Rapport du président sur les questions internes et les réunions externes au CCR EOS**

#### **3.1. Examen du fonctionnement des groupes de travail subrégionaux (GT)**

Le président a précisé qu'il semble y avoir un problème structurel avec le fonctionnement des groupes de travail régionaux, plus particulièrement en termes de production des avis. Les membres du comité exécutif ont été encouragés à avoir une discussion ouverte en vue de développer de nouveaux moyens de maximisation de l'efficacité dans le travail des GT;

Le NFFO (Barrie Deas) a exprimé son accord avec les réflexions du président et répété que la tâche principale des CCR vise à produire et à soumettre des avis ou recommandations basées sur des évidences et avec base scientifique. Bien que les groupes de travail soient un forum utile où échanger des opinions sur certains sujets, recevoir des présentations et clarifier des points avec la Commission et les scientifiques, le NFFO estime qu'ils ne sont pas productifs en termes des avis ou recommandations.

Selon le NFFO, le CCREOS a une bonne structure en place, avec un secrétariat extrêmement efficace et une vaste expérience parmi ses membres. La dimension régionale des GT a un objectif et doit être maintenue, en essence. Cependant, le temps est venu de prendre un tournant décisif et d'insister davantage sur les groupes de discussion basés sur un thème, qui ont tendance à se montrer plus efficaces dans la production de recommandations.

A titre d'information, le NFFO a informé les participants qu'il estime que les externalités et le cadre réglementaire de la réforme de la PCP, et en particulier la mise en œuvre de l'obligation de débarquements au niveau régional aura sans aucun doute un impact significatif sur le travail des conseils consultatifs.

En conséquence, si le CCREOS ne peut pas s'adapter à cette nouvelle situation et développer des recommandations pondérées en coopération avec les états membres, il risque de rendre inefficace la régionalisation de la prise de décision. Selon le NFFO les futurs CC devront gérer des thèmes tels que les plans spécifiques de rejets, exemptions pour taux de survie aux rejets, augmentations des TAC, limites sur les quotas, mesures techniques et sélectivité, pêcheries complètement documentées, etc. A cet effet, l'organisation du CCREOS doit être prête à remplir cette tâche.





L'ANOP (Julien Lamothe) a précisé la nécessité de retenir la base et le cadre régionaux afin de respecter les zones géographiques qui composent le CCREOS. Cependant, l'ANOP a convenu avec le NFFO qu'il existe certaines zones d'intérêt commun qui peuvent être gérées horizontalement par le biais de groupes de discussion consacrés à cet effet, ex. langoustine, rejets, aménagement de l'espace maritime. L'ANOP a suggéré que le CCREOS devrait davantage insister sur le travail du groupe de discussion pour des thèmes spécifiques et garantir une meilleure contribution technique. En résumé, l'ANOP serait en faveur d'un changement opérationnel en faveur du groupe de discussion, tout en respectant la structure régionale existante des groupes de travail.

Le SFO (Alan Coghill) a indiqué qu'il faut éviter le chevauchement des discussions au sein des groupes de travail (ex. Stocks dont les données sont insuffisantes ou examen du plan de gestion pour le cabillaud dans 3 ordres du jour différents). Le travail du CCREOS doit être simplifié en vue d'améliorer l'efficacité sans perdre la vision régionale.

Le président (Bertie Armstrong) a félicité le niveau et la maturité des commentaires et précisé que le CCREOS doit apprendre à attribuer des actions spécifiques à de petits groupes spécifiques et spécialisés d'experts techniques et de membres afin de produire des recommandations de haute qualité, basées sur des faits avérés de manière rapide et professionnelle. Cependant, le président a averti les membres que les groupes de travail géographiques forment la base de financement du CCREOS (contributions des membres), donc aucun changement radical n'a été proposé eu égard à la structure organisationnelle actuelle du CCREOS.

Le SFPA (Mike Park) a noté que le CCR pour la mer du nord a créé une structure basée sur les thèmes qui fonctionne bien (ex. Groupe de travail sur stocks démersaux) avec des groupes de discussion composés uniquement de membres qui ont une expérience de la zone, qui peuvent contribuer activement aux discussions et produire des résultats.

Cette structure a demandé un travail important de préparation (ex. Attribution des tâches et responsabilités parmi les participants, rédaction des documents d'orientation et de discussion), que le CCREOS peut réaliser s'il souhaite recréer une structure similaire à celle du CCR pour la mer du nord.

L'ANASOL-ARVI (Hugo González) a rappelé aux participants que les groupes de travail géographiques basés sur une zone offrent une excellente opportunité de discussions sur des points d'intérêt spécifique pour certaines pêcheries. L'ANASOL-ARVI a remis en question le besoin de groupes de discussion et a rappelé aux membres que la durée des groupes de travail était supérieure dans le passé (c.-à-d. une demi-journée) et qu'en conséquence, il y avait plus de temps pour débattre dans le but de produire des recommandations. Selon l'ANASOL-ARVI un passage aux groupes de discussion a déjà eu lieu au CCREOS. En conséquence, l'ANASOL-ARVI a recommandé une réflexion plus approfondie avant de se précipiter dans une nouvelle structure et qu'il serait préférable d'attendre que la réforme de la PCP ait lieu, car on ignore toujours comment les organismes de gestion régionaux seront constitués (c.-à-d. rôle, composition et fonctions).



Le MCSUK représentant le SAR (Debbie Crockard) a convenu que les groupes de discussion horizontaux pourraient s'ajouter aux groupes de travail et dans certains cas impliquer tous les membres de l'assemblée générale.

Compte-tenu d'un large soutien en faveur d'une restructure opérationnelle, il a été convenu que ce point serait soumis à une discussion plus approfondie lors des réunions de l'assemblée générale et ensuite du comité exécutif à Dublin, en septembre.

### 3.2. Actualisation des membres de la situation de WWF

Le président (Bertie Armstrong) a lu la soumission écrite suivante de la part du WWF (Iwan Ball) à propos de leur adhésion au CCREOS :

*Le WWF a longtemps déclaré son engagement en faveur de l'engagement des parties prenantes, de la gestion participative et du besoin de régionalisation – adaptation de la gestion de la pêche aux pêcheries locales plutôt qu'une approche descendante depuis Bruxelles – comme le moyen d'assurer une gestion durable de la pêche en Europe et au-delà. Il s'agissait de tâches essentielles dans la récente procédure de réforme de la PCP, et bon nombre figurent dans le texte final de réforme. Depuis l'introduction des sept CCR par la politique commune de la pêche (PCP) de 2002, le WWF a été représenté au sein de chaque organisme. Nous avons parfois eu des difficultés à être correctement représentés dans certains des CCR ou à collaborer dans la mesure estimée nécessaire pour avoir une réelle influence. Des changements apportés à certains des bureaux WWF au cours des récents mois, avec une réduction de la capacité globale, ont renforcé ce défi. Quatre nouveaux conseils consultatifs seront créés dans le cadre de la nouvelle PCP : mer noire, régions ultrapériphériques, aquaculture et marchés, ce qui fera un total de onze.*

*Alors que nous abordons cette nouvelle phase, nous avons estimé que le moment est opportun pour évaluer l'engagement du WWF à ce jour et d'examiner les options de travail futur avec les conseils consultatifs (CC) nouvellement nommés. Cette révision interne sera entreprise au cours de l'été et inclura l'engagement du WWF avec le CCREOS. Nous regrettons l'incertitude que cette situation a causée au cours des récents mois et nous nous engageons à résoudre la question aussi rapidement que possible.*

**Les membres du comité exécutif ont pris acte de cette déclaration.**

### 3.3. Questions administratives et financières du CCR

#### 3.3.1. Proposition de développement et actualisation du site web du CCREOS

Le secrétaire exécutif du CCREOS (Conor Nolan), a informé les participants que comme il est pratique habituel à ce point de l'exercice, le secrétariat a revu le budget et a identifié que les économies de dépenses ainsi que des recettes supplémentaires provenant des nouvelles adhésions ont produit un montant anticipé d'environ 10,000€ que le CCREOS peut utiliser jusqu'à la fin de l'exercice (c.-à-d. 30 septembre).



Ces économies résultent essentiellement du budget des réunions (c.-à-d. « *Frais de voyage et de séjour des membres du CCR* » et « *experts scientifiques*») et ont été complétées par le revenu produit par les nouvelles adhésions.

Il a été demandé au Comité Exécutif de prendre une décision eu égard à l'attribution de ces fonds, car le secrétariat doit demander la permission à la Commission pour apporter un amendement au budget, et apporter les modifications en résultant aux intitulés du budget.

Le secrétariat a proposé que les fonds soient utilisés pour moderniser et développer le site web du CCREOS, qui a presque cinq ans. Ceci devrait permettre au site web d'être plus interactif et convivial et peut-être de contenir de nouvelles fonctions, telles que les formulaires en ligne, la conférence web et le contenu vidéo.

Le secrétariat a ajouté que si le comité exécutif est d'accord avec cette proposition, le secrétariat va lancer un appel d'offres pour ce travail conformément aux règles d'approvisionnement établies par la Commission, afin d'avoir que le site web actualisé soit en opération avant la fin de l'année civile.

### 3.3.2. Commentaires des participants

L'ANASOL-ARVI (Hugo González) a apporté son soutien à la proposition du secrétariat et estimé qu'il s'agit d'un bon investissement des fonds disponibles.

L'ISWFPO (Eibhlín O'Sullivan) a noté que compte-tenu de la nouvelle PCP, la structure des conseils consultatifs pourrait changer et qu'il faudra également en tenir compte lors de la mise à jour du site web du CCREOS.

**DECISION :** Les membres du Comité exécutif ont accepté, en principe, d'actualiser et de développer le site web du CCREOS sous réserve de la disponibilité de fonds.

### 3.4. Projet UE FP7 MAREFRAME – « Co-crédation de solutions de gestion écosystémiques de la pêche »

Le secrétariat a informé les participants que DG RESEARCH a attribué un financement au projet MAREFRAME et que le projet a désormais progressé à la phase de négociation, la réunion de lancement étant prévue en novembre. Il a été rappelé aux membres que le CCREOS a le statut de partenaire à part entière du projet et que les membres participeront activement au Paquet e Travail sur Communication avec les Parties Prenantes (WP1) ainsi qu'à une étude cas pour les pêcheries de poisson blanc à l'ouest de l'Ecosse dirigée par le Dr Paul Fernandes (Université d'Aberdeen). Etant donné les restrictions budgétaires du projet, le CCREOS a convenu avec les coordinateurs du projet de ne recevoir aucun financement direct mais d'être remboursé des frais de voyage et de séjour des membres du CCREOS et du secrétariat qui participent aux réunions.



Le secrétariat a été en contact régulier avec le coordinateur du projet afin de clarifier les questions d'ordre financier et administratif. Le CCREOS et le CCR d'Espèces Pélagiques vont bénéficier des services d'un officier de liaison de projet qui gardera trace des activités du projet.

**ACTION: Le secrétariat va rester en contact avec les coordinateurs du projet MAREFRAME et informer les membres des prochains travaux et événements.**

### 3.5. Réunion du comité consultatif (« Advisory Board ») et séminaire sur contrôle Agence Européenne de Pêche (Baiona, 26-27 juin)

Le secrétariat a informé les membres des conclusions clés des deux réunions de l'agence européenne pour le contrôle de la pêche (AECP) qui a eu lieu à Baiona (Galicia) les 26 et 27 juin.

En l'absence des représentants désignés du CCREOS, Hugo González et Jacques Pichon, Alexandre Rodríguez du secrétariat a participé à ces réunions. Un résumé écrit détaillé des interventions du CCREOS aux deux réunions, ainsi que le procès-verbal officiel du conseil consultatif et le communiqué de presse de l'AECP avec les conclusions du séminaire sur le contrôle seront transmis à tous les membres du CCREOS, une fois disponible.

Les membres ont également été informés qu'un prochain séminaire sur l'évaluation des risques devrait avoir lieu au siège de l'AECP à Vigo vers la fin de 2013 ou début 2014. Les responsables concernés de l'AECP soumettront les informations nécessaires au secrétariat du CCREOS en temps voulu.

## **4. Priorités de travail de la DG MARE pour le deuxième semestre 2013**

Le représentant de la DG MARE (Dominic Rihan) a présenté une vue d'ensemble des priorités de travail de la Commission Européenne pour le reste de 2013, en insistant sur les zones suivantes :

- Mesures techniques (MTC) :

Le « règlement Omnibus » de la Commission devrait être lancé en septembre pour effectivement éliminer toutes les barrières et règles législatives qui obligent les pêcheurs à procéder à des rejets. Les CCR participeront peu à cette procédure car il s'agit d'un alignement technique et beaucoup une mesure intérimaire tandis qu'un nouveau cadre réglementaire de mesures techniques est développé..

En ce qui concerne la révision du règlement cadre des MTC [Reg. CE 850/1998], la participation des CCR est fortement encouragée car il est prévu qu'ils jouent un rôle important dans l'expression de cette procédure de révision. Un document de consultation devrait être disponible avant la fin de l'année.



- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche(EMFF):

Il a été recommandé que les CCR suivent les discussions EMFF au niveau du conseil et du PE.

- Réforme de la PCP / Rejets :

Dans le contexte de la réforme de la PCP, il est attendu que les CCR jouent un rôle important avec les états membres pour aborder les questions associées à la mise en œuvre des obligations de débarquement (interdiction de rejet).

- Pêche à petite échelle

Le secrétariat a rappelé aux membres que la Commission a prolongé la période de commentaire de la consultation publique de l'UE sur les pêcheries à petite échelle au filet dérivant jusqu'au 15 septembre 2013. Un document de consultation et le questionnaire peuvent être consultés dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site web de la DG MARE<sup>1</sup>.

M. Rihan a invité au CCREOS d'exprimer son opinion à ce sujet, étant donné qu'il peut affecter un certain nombre de pêcheries à petite échelle dans les eaux occidentales septentrionales..

## **5. Obligation de débarquement/ interdiction de rejet**

### **5.1. Situation : calendrier et plan de travail CE**

### **5.2. Conclusions de la procédure de réforme PCP : Mesures techniques et plans régionaux de rejets**

Le représentant de la Commission, Dominic Rihan, a analysé en détail (paragraphe par paragraphe) la structure et le contenu de l'article 15 du règlement cadre sur la Réforme de la PCP tel qu'il a été convenu entre le Conseil et le Parlement Européen. M. Rihan a également expliqué la réflexion et l'interprétation actuelles de la Commission européenne sur les aspects de mise en œuvre de l'obligation de débarquement.

M. Rihan a noté que l'obligation de débarquement ne s'applique qu'aux captures soumises à des limites de capture (c.-à-d. régime de TAC et quotas) plus les stocks méditerranéens soumis à des tailles minimum de débarquement. Il a également souligné qu'un certain nombre d'exemptions s'applique aux espèces au taux de survie élevé et que les règles actuellement en vigueur relatives aux espèces interdites continuent de s'appliquer.

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs\\_fisheries/consultations/driftnet/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/driftnet/index_en.htm)

Les participants ont été informés qu'en raison d'une demande de dernière minute de la part de plusieurs états membres, un texte supplémentaire a été incorporé pour permettre la situation où les états membres conviennent que les espèces non soumises aux TAC et quotas peuvent être incluses dans un règlement par accord entre eux. L'exemple des stocks de saumon (TAC) et de truite de mer baltique a été donné pour souligner cette possibilité.

M. Rihan a précisé que l'obligation de débarquement est une règle de l'UE sans obligations internationales pour les pays qui ne font pas partie de l'UE. Il n'y a aucune exigence pour les flottilles qui ne dépendent pas de l'UE car l'UE n'a pas de juridiction sur les autres ORP. Cependant, l'UE va traiter ce problème en mettant au point des mécanismes permettant d'éliminer les obligations de débarquement pour les navires qui ne dépendent pas de l'UE qui pêchent dans les eaux européennes.

En ce qui concerne le calendrier et le programme de mise en œuvre de l'interdiction de rejets, les principaux stocks démersaux de mer du nord, des eaux occidentales septentrionales et des eaux occidentales sud seront traités au cours de la période de 2016 à 2019.

Cependant, avant cette échéance, il doit y avoir une connaissance commune des espèces qui vont définir chacune des pêcheries. Un certain nombre d'incertitudes demeure et une approche claire doit être convenue. La Commission va d'abord travailler à l'identification des principales pêcheries et espèces. Elle établira ensuite une première liste des espèces et cherchera un feedback auprès des pêcheurs et des autres parties prenantes concernés par le biais des CCR.

La réforme contient trois scénarios ou « plans » pour la mise en application sur l'interdiction des rejets :

**« Plan A » – Atteindre l'obligation de débarquement par le biais de plans de gestion pluriannuels (PGMA)**

Un PGMA demande beaucoup de travail et ressources et il existe actuellement une impasse institutionnelle eu égard à la portée des pouvoirs entre le Parlement et le Conseil.

**« Plan B » – Plan de rejets temporaire (durée: 3 ans)**

M. Rihan a mis l'obligation de débarquement en perspective avec la régionalisation de la prise de décision comme étant inscrite dans l'article 17: *Les états membres (EM) vont collaborer et consulter les futurs conseils consultatifs (CC) sur les plans de gestion de la pêche au niveau régional.*

Mr Rihan a informé les participants que la Commission agira en tant que facilitateur si demandé afin que les EM et les CC puissent adopter des recommandations communes. Selon COM il est vital que les CC participent à la procédure ou ils risquent de se retrouver avec deux délibérations parallèles avec comme résultat le manque d'accord sur une position commune avec les EM et la présentation de deux séries de recommandations différentes.

**« Plan C » – Position dans le cas d'inaction**

En cas d'inaction ou de manque d'accord sur des recommandations communes, la Commission sera habilitée à adopter un acte délégué de sa propre initiative, en vertu de l'article 15 mais ce serait seulement de régler des exemptions « *de minimis* ». Dans cette situation, les règles fondamentales comprises dans le Règlement Basique sur la réforme s'appliqueraient.

### 5.3. Discussion sur la marche à suivre / prochaines étapes

Le représentant de la Commission a informé les participants qu'un groupe de travail expert du CSTEP se réunira début septembre pour examiner les questions de données, règles *de minimis* et flexibilité des quotas, survie, surveillance et contrôle et contenu et structure des plans sur rejets.

La Commission va également soumettre une demande au CIEM visant à développer des lignes directrices pour la fixation des TAC une fois que l'interdiction de rejets sera mise en œuvre ainsi qu'évaluer les impacts de l'interdiction de rejets sur les prévisions de capture en tenant compte de toutes les données disponibles.

Le Dr Rihan a suggéré que le CCREOS pourrait commencer à travailler en :

- Réalisant une vérification des pêcheries du CCREOS ;
- Collaborant avec les états membres concernés; bien que ceci puisse s'avérer difficile pour le CCREOS car il n'y a pas de structures fixes identiques au groupe Scheveningen en mer du nord ou BALTFISH en mer baltique;
- Identifiant les problèmes pratiques ;
- Collectant de données sur le taux de survie;
- Adoptant des mesures de sélectivité adaptées (Le CCREOS a été encouragé à étudier des mécanismes de financement adaptés eu égard aux MTC car les CCR sont mentionnés spécifiquement à ce sujet dans l'article 15).

Le CRPMEM (Daniel Lefèvre) a demandé des clarifications sur les ambiguïtés d'interprétation eu égard à la manière selon laquelle l'obligation de débarquement sera mise en œuvre ; par exemple, les petits navires qui ciblent les petits pélagiques seront-ils affectés par cette politique?

Le NFFO (Barrie Deas) a demandé à quoi s'applique la règle « *de minimis* ».

M. Rihan a répondu que la règle « *de minimis* » s'applique jusqu'à 5% des TAC de toutes les espèces pour lesquelles existe une obligation de débarquement. Cependant, il a reconnu qu'il pourrait y avoir de nombreuses façons d'interpréter et d'appliquer cette règle (ex. durée des voyages de pêche, par espèces simples, par espèces multiples...).

La Commission va attendre de recevoir la recommandation du CSTEP et développera ensuite sa propre opinion.



**ACTION:** Le Comité Exécutif a convenu que ce point nécessite d'être débattu plus en détail et a décidé qu'une réunion de groupe de discussion à ce sujet sera organisée en septembre.

## 6. Le rôle des conseils consultatifs (CC) dans la nouvelle PCP

Bertie Armstrong a présenté ce point et attiré l'attention des membres sur le fait que le changement de composition des CC, du ratio actuel de 2/3 industrie de la pêche– 1/3 autres groupes d'intérêt à un ratio de 60:40 signifiera un changement du règlement qui régit les CCR, en particulier une réduction de la représentation des intérêts de la pêche et une augmentation de la représentation des autres groupes d'intérêt.

Il a été convenu que ce point sera débattu plus en détail lors de la réunion de l'assemblée générale à Dublin (septembre 2013).

## 7. Fin de la réunion

Le président, a remercié tous les participants de leur présence, le gouvernement irlandais et le personnel de Dublin Castle d'avoir accueilli la réunion du CCREOS, le secrétariat et les interprètes.

**Le président a clôturé la réunion à 16h10**





## ANNEXE I

### LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		
Prénom	NOM	ORGANISATION
Bertie	Armstrong	<b>Président du CCREOS</b>
Victoria	Beaz	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)
Richard	Brouzes	Comité National de Pêches Maritimes <i>(remplace André Gueguen)</i>
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
Debbie	Crockard	MCS UK (representing Seas at Risk)
John	Crudden	European Angler's Alliance – <b>Rapporteur du GT4</b>
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable et Responsable
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation
Lyndsey	Dodds	WWF UK <i>(replacing Iwan Ball)</i>
Hugo	González	ANASOL-ARVI
Julien	Lamothe	Association Nationale Organisations Producteurs <i>(remplace Jacques Pichon)</i>
Eduardo	Míguez	European Association of Ports et Auctions
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South et West Fish Producers Organisation
John	Woodlock	Irish Sea Sanctuary

<b>OBSERVATEURS</b>		
Stephen	Cederrand	European Fisheries Control Agency
Ramón	De la Figuera Morales	Ministerio Agricultura - Gobierno de España – MS
José Manuel	Fernández Beltrán	OPP-07-LUGO
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Robert	Griffin	DG MARE –Commission Européenne
Rory	Keatinge	Coastwatch Ireland
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie – <b>Président du GT3</b>
Jesús A.	Lourido García	Puerto de Celeiro – <b>Président du GT2</b>
John	Lynch	Irish Fishermen’s Organisation
Laurent	Markovic	DG MARE –Commission Européenne
Alan	McCulla	ANIFPO – <b>Président du GT4</b>
Michael	McLeod	Marine Scotland - EM
Rémi	Méjeczaze	DPMEM – Administration Française – EM
Jennifer	Mouat	Scottish Whitefish Producer’s Association
Francis	O’Donnell	Irish Fish Producer’s Organisation
Mike	Park	Scottish Whitefish Producer’s Association
Jim	Portus	<b>SWFPO –Vice-président du GT3 et Rapporteur</b>
Brendan	Price	Wildlife Consultant
Dominic	Rihan	DG MARE –Commission Européenne
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord / Pas de Calais / Picardie
Jane	Sandell	Scottish Fishermen’s Organisation – <b>Président du GT1</b>
Sam	Stone	Marine Conservation Society UK
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO – <b>Rapporteur du GT2</b>
Hilde	Vanhaecke	ILVO
Liane	Veitch	Client Earth



<b>SECRETARIAT</b>		
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif du CCREOS
Alexandre	Rodríguez	Adjoint administratif - Politique et communications et Rapporteur
Joanna	McGrath	Adjoint administratif – Administration et Finances

PROJET